



Mairie de VULBENS
(Haute-Savoie)

Marché hebdomadaire de Vulbens

Création de 8 places

PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE DOSSIER D'INSCRIPTION

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2122-1-1 selon lequel préalablement à la délivrance à son titulaire d'un titre d'occupation ou d'utilisation du domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable consentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats de se manifester.

La procédure de sélection préalable suivante est organisée :

- ➔ Les candidats devront proposer uniquement des produits alimentaires ou en lien direct avec l'alimentation (plantes et fleurs acceptées)
- ➔ La redevance d'occupation du domaine public due pour l'année 2021 prendra la forme d'un droit de place donc le montant sera fixé par décision du maire.
- ➔ Le candidat s'engage à régler le montant de la redevance chaque année. Le dossier de candidature devra comprendre la liste des pièces figurants si après. Tout dossier incomplet sera rejeté. 8 emplacements sont disponibles.
- ➔ La date limite de dépôt des candidatures est fixée au jeudi 6 mai 2021 à midi

Considérant la volonté du conseil municipal de mettre à disposition à titre onéreux le domaine public de la commune situé sur le parking du centre Ecla afin d'organiser à partir du 8 mai 2021 un marché hebdomadaire le samedi après-midi et soir.

Nom de l'entreprise :

Nom et prénom du représentant légal :

Date de naissance :

Nature de l'activité :

Code APE :

N° SIRET

Siège social.....

Téléphone portable / / / /

E-mail@.....

Demande de l'emplacement

Nombre de mètre linéaire :

Electricité : oui / non (passage de câble à prévoir le cas échéant)



Mairie de VULBENS
(Haute-Savoie)

Marché hebdomadaire de Vulbens

Création de 8 places

Modalités de dépôt du dossier :

Uniquement en version papier en mairie en prenant rdv au 04.35.04.35.77

Liste des pièces à joindre pour le dépôt du dossier

Le marché est ouvert aux professionnels dans la limite des places disponibles ayant produits en mairie les documents ci-après détaillés selon leur catégorie et conformément à l'article 16 du règlement :

- 1/ Carte de commerçant non sédentaires ou carte d'artisans permettant l'exercice d'une activité commerciale ambulante en cours de validité ou l'attestation provisoire valable un mois délivré par la CCI ou la Chambre des métiers,
- 2/ Pour les producteurs l'attestation des services fiscaux justifiant de son statut de producteurs agricoles exploitant (attestation MSA),
- 3/ Un document justifiant de son identité CNI ou Passeport (le commerçant étranger hors union européenne doit présenter un titre de séjour ou une carte de résident temporaire),
- 4/ Pour les revendeurs de produits biologiques la mention « produits biologique » sur l'extrait d'inscription du registre du commerce,
- 5/ Pour les producteurs biologique un contrat d'engagement qualitatif avec un organisme gestionnaire du cahier des charges homologué et l'agrément biologique délivré par le ministère de l'Agriculture,
- 6/ Pour les auto-entrepreneurs l'avis de situation au répertoire SIRENE de moins de trois mois (document INSEE),
- 7/ Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle (Le titulaire de l'emplacement doit justifier d'une assurance qui couvre, au titre de l'exercice de sa profession et de l'occupation de l'emplacement, sa responsabilité professionnelle pour les dommages corporels et matériels causés à quiconque par lui-même, c'est suppléant ou ses installations. Cette attestation d'assurance devra porter la mention obligatoire « pour les foires et marchés »)

Je certifie que les renseignements indiqués sont exacts et m'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur qui me seront adressés dès réception de ma candidature et avant sélection définitive.

Fait à, le

Signature